



JOURNAL COMMUNAL D'INFORMATIONS

Billet 3

PCS 4

CPAS 5

Sport 5

Pâques 7

CCH 8/9

Energie 10

Bibliothèque 11/12

Environnement 13

**Amenagement /
Urbanisme/
Logement** 14/15/16

ONE / Tibi 17

MJC 18

CHAPELLE . PIETON . GODARVILLE

Abbe Stock © Leonid Yasiemsky



Avril 2022 - n° 269

Editeur responsable: Collège communal de Chapelle-lez-Herlaimont, place de l'Hotel de Ville 16, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont.
Tél. 064/43 13 33 E-mail: accueil@chapelle-lez-herlaimont.be www.chapelle-lez-herlaimont.be



Pompes Funèbres du Centre S.A

Le personnel des Pompes Funèbres du Centre est à votre disposition 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



*" 4 générations d'expérience à votre service,
avec une large gamme de produits
ainsi que deux sites de recueillement."*

Assurances décès
Devis gratuit

Contrats anticipatifs

Rapatriement dans
le monde entier

Fleurs naturelles
Fleurs artificielles

Formalités après décès

Funérailles sur mesure

Conception et devis
en 3D GRATUIT

Monuments Funéraires
& Marbrerie du Bâtiment

Accessoires de Cimetière :
*photos, *lettrages, *lanternes,
*accessoires en bronze

Conception, réalisation
et placement par nos soins

Plaques personnalisées

Plaques de columbarium



Marbrerie

Une équipe de professionnels à votre disposition
pour vos réalisations, vos placements dans les cimetières.

Informations supplémentaires, rendez-vous ou devis,
dans nos bureaux ou à votre domicile,
avec ou sans rendez-vous, sur simple demande par téléphone.

Des conditions exceptionnelles sur les monuments & accessoires de stock.

FUNÉRARIUM - BUREAU

Rue de la Hestre, 83
7160 Chapelle-Lez-Herlaimont

FUNÉRARIUM ANNEXE

Rue Raoul Warocqué, 32
7140 Morlanwelz (près de l'itm)
Ligne funéraire entièrement rénovée

tél. : 064 37 00 00

info@pfducentre.net
www.pfducentre.net



Chères Chapelloises,
Chers Chapellois,

C'est au lendemain de notre carnaval de Chapelle, terminé par un feu d'artifice d'exception, que je suis amené à écrire cet édito de votre journal communal.

La vie est décidément faite de contrastes avec lesquels il n'est pas toujours facile de vivre. La télévision nous alimente en images de violence avec la guerre, les séries avec meurtres en tous genres et notre réalité s'appuie sur la réalité du Covid qui n'en finit pas de... ne pas finir. Certes, nous sommes en code jaune (qui nous a d'ailleurs permis d'organiser le carnaval), mais les chiffres repartent à la hausse. Grâce à la vaccination, les hôpitaux ne sont plus surchargés, mais aujourd'hui encore, on meurt du Covid.

Pour compléter le tableau, les prix du gaz, des carburants, de l'électricité et des denrées alimentaires sont en forte hausse, conséquence de la guerre en Ukraine qui a toujours été le 'grenier à blé' de l'Europe.

Je comprends donc que pour beaucoup d'entre nous, tout cela constitue une charge psychologique lourde à porter. Le carnaval a pu constituer un dérivatif momentané pour certain(e)s et rien que pour cela, c'est bien que la soupape de décompression du carnaval ait pu apporter un peu de bien-être pour les amateurs de cette tradition.

Et après ? La vie continue et il faut faire avec. C'est peut-être le moment de redécouvrir les plaisirs simples de la vie en marchant, en observant la nature, en faisant du vélo, une petite belote entre amis ou passer plus de temps avec ses parents et enfants...

Il faut aussi sans doute, chacun individuellement, tenter d'arrêter cette course folle à la consommation à tout prix et à la surconsommation de l'utilisation des 'réseaux sociaux' où chacun se sent obligé d'inscrire n'importe quoi et n'importe quand, le regard fixé en permanence (même au volant !) sur cet appareil de malheur qui si l'on continue, sera bientôt greffé à la naissance de chaque être humain apparaissant sur terre !

Là aussi, on retrouve beaucoup trop de violence.

Bref, il est à espérer que la raison et le bon sens reprennent le dessus, mais ce n'est pas gagné.

En attendant, nous continuons d'améliorer les infrastructures de nos 3 villages. La rue du Monument est en finition ainsi que l'amélioration constante de nos trottoirs. D'autres chantiers démarreront très prochainement et nous aurons l'occasion d'en reparler dans de prochains numéros de ce journal.

Bonnes vacances de Pâques et à bientôt !

Karl DE VOS,
Bourgmestre.



Plan de Cohésion Sociale

« Été solidaire, je suis partenaire »



Tu habites à Chapelle-lez-Herlaimont, Godarville ou Piéton, tu as entre 15 et 21 ans et tu as envie de travailler pendant l'été (période de dix jours) afin d'embellir et valoriser ton quartier, ta commune ?

Tu souhaites rencontrer d'autres jeunes et citoyens ?



Alors, envoie ta candidature pour le 30 avril 2022 au plus tard à l'adresse suivante :

Activité pour les parents et leurs enfants... Participation gratuite !



« Les Matinées enchantées » - Eveil musical

Pour les enfants de **3 mois à 3 ans** accompagnés de leur maman, papa ou toute autre personne de référence.

Chantons ensemble des contes et comptines, berceuses, chansons enfantines, ...

Autres découvertes sonores.

Une petite pause conviviale et agréable pour se sentir bien avec soi et avec ses enfants !



Quand ?

- Mercredi 27 avril de 9h30 à 11h
- Lundis 9 et 23 mai de 9h30 à 11h
- Mercredi 8 juin, lundi 20 juin et mercredi 29 juin de 9h30 à 11h

Animatrice : Claudia Golin, psychologue formée en accompagnement affectif du bébé, chant prénatal et familial.

Lieu des animations : Bibliothèque du T'chatpitre (rue Saint-Germain, 10 à Chapelle-lez-Herlaimont)

Inscriptions obligatoires au 064/43.13.15 ou 0474/84.51.84 (places limitées).

Handicap



Permanence du Service Public Fédéral Sécurité Sociale Direction Générale des Personnes Handicapées (Vierge noire)

Uniquement sur rendez-vous à prendre au 064/43.13.15

Vous avez introduit une demande de reconnaissance, d'allocation ou d'une autre mesure à la **Direction Générale des Personnes Handicapées** et vous souhaitez **connaître l'état d'avancement de votre dossier et/ou poser des questions d'ordre financier et administratif** ou vous souhaitez avoir des renseignements avant de faire une demande ...

Dates des permanences (sur rendez-vous, places limitées) :

- Le lundi 9 mai
- Le lundi 13 juin

Plan de Cohésion Sociale

Place de l'Hôtel de Ville, 16 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
(bâtiment situé à gauche de l'Administration communale)

Infos et inscriptions au 064/43.13.15 • **Email :** pcs@7160.be





Consultations juridiques de 1ère ligne.

Des problèmes vous préoccupent ?

Vous recherchez des informations générales sur les thèmes suivants :

- garde d'enfant(s),
- divorce,
- problème de voisinage,
- créances alimentaires,
- gestion quotidienne des paiements,
- loyer, ...

Ces consultations juridiques de 1ère ligne sont gratuites et

les informations sont données par une avocate.

Quand ?

A partir de 17h00 :

- le mercredi 20 avril 2022,
- le mercredi 27 avril 2022,
- le mercredi 11 mai 2022,
- le mercredi 25 mai 2022,
- le mercredi 08 juin 2022,
- le mercredi 22 juin 2022.

Les rencontres se font au CPAS, place de l'Eglise 24 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont.

Renseignements : Accueil du CPAS au 064/43 20 20

Comment faire ?

S'inscrire en prenant un rendez-vous au 064/43 20 20.

SPORT

AGENDA

Le Beau Vélo de Chapelle

Samedi 21 mai 2022



Salle des sports de Piéton

Balade familiale à vélo de +/- 15 km sur l'entité de Chapelle-lez-Herlaimont

+

Journée spéciale sport féminin

* Programme complet disponible dans le courant du mois de mai à la salle des sports de Chapelle-lez-Herlaimont

ECHEVINAT DES SPORTS

CENTRE SPORTIF LOCAL « Sport et Délassement asbl »

Rue de La Hestre, 69 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont - 064/44.37.56 - csl.sportetdelassement@hotmail.be

Chauffage
Sanitaire
Vitrerie
Menuiserie
Verandas

ANTOINE SRL



*La qualité
et la proximité en plus !*

Mickaël Wallemacq

Chaussée Romaine, 30 • 7160 Chapelle-lez-Herlaimont • Tél. 064 26 53 91 • Fax 064 26 73 95
service.clientele@aantoinespri.be

AIDE-MÉNAGER(ÈRES) À DOMICILE

SUIVIES SUR LE TERRAIN PAR UNE ÉQUIPE D'ENCADRANTS TECHNIQUES

ET TOUJOURS UNE CENTRALE DE REPASSAGE ET UN SERVICE DE RETOUCHE COUTURE SUR CHAPELLE

Rue J. Wauters 30 • 7160 Chapelle-lez-Herlaimont • 064 33 60 15 • info@proxemia.be • www.proxemia.be

prox&mia
Coopérative de services

Optique Lefèvre

TOUT COMMENCE PAR UN DÉTAIL.

NIKON LENS WEAR SE

Une histoire d'amour commence par un détail.

1 rue de Gouy
7160 Chapelle-lez-Herlaimont
064/44 28 21
contact@optiquelefevre.be

illae ASSUR

Nous mettons à votre disposition **notre expérience & nos compétences** afin de vous offrir **un service de qualité.**

UNE ANALYSE GRATUITE DE VOS CONTRATS D'ASSURANCES
UNE GESTION PERSONNALISÉE DE VOS DOSSIERS
UN SERVICE, UNE ÉCOUTE & DES CONSEILS SUR MESURE

Rue de Gouy, 51 - 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
064/70.70.80 - dimitri@illae-assur.be - raffaele@illae-assur.be

www.pedicure-daniele.be

f Pedicure Daniele

Pédicure Médicale

Soins des pieds
Ongles incarnés
Verrues
Oeil de perdrix
Durillons
Cors
Callosités
Soins diabétiques
Mycoses
Crevasses
...

Cabinet / Domicile
Rue Hector Gratia, 34 - PIETON
0496 / 32 91 18
pedicure.daniele@gmail.com

Verbinnen

Pompes funèbres

Fleurs et Funérarium

info@funerailles-verbinnen.be
www.funerailles-verbinnen.be
Tél 064 22 22 58
Gsm 0475 93 06 79

rue Destrée 33C
7160 Godarville

Chasse Aux Œufs

Lundi 18 avril 2022

10h00 Château Jaubert (Chapelle)

10h45 Ecole de la rue de l'Avenir (Pâtun)

11h30 Domaine de Claire-Fantasia (Gedronville)



Centre Culturel de Chapelle

GROVAcHE

Samedi 23 avril 2022
/20h00

Govrache revient avec un nouvel opus de SLAM : APAGOGIE. Écrit pendant les deux confinements, cet album témoigne du monde qui nous entoure, mettant l'accent sur l'absurdité qui rythme nos vies. Govrache est un artiste rare, aussi sensible que percutant : sa poésie est moderne et son interprétation juste, sincère, incarnée. Le propos est précis, les textes ciselés.

Salle de l'Hôtel de Ville // Prévente: 7€ • Sur place: 9€



PASSE COMPOSE - Cie Campus

Samedi 29 avril 2022
/20h00

Écrire 50 jours avant son 50ème anniversaire 50 histoires à partager pour faire le point sur son demi-siècle d'existence : tel est le défi que David Lallemand a voulu relever, à travers un blog tout d'abord, par la publication d'un livre ensuite. De #Presque50 à Passé Composé, il y avait un autre pas, scénique, que l'auteur n'a pas hésité à franchir. Passé composé, c'est une tentative de mettre du sens dans une vie qui passe vite et qui est tantôt ponctuée de crises (la trentaine, la quarantaine, la cinquantaine...) tantôt caractérisée par un quotidien assez banal qui n'invite pas à se soucier du lendemain.

Salle de l'Hôtel de Ville // Prévente: 7€ • Sur place: 9€



Ilario / Certains m'aiment drôle

Vendredi 06 mai 2022
/20h00

«Certains m'aiment drôle» est un One Man Show peu commun et visionnaire, écrit par Ilario SPAMPINATO, mis en scène par Jean PLAISANT et chorégraphié par Delphine PALMAS.

Ce jeune humoriste qui s'inspire de divers faits d'actualité sans pour autant aborder la politique ou la religion, nous propose un spectacle original empreint de musiques, de danses et d'humour provocateur sans jamais être vulgaire. Il a à cœur de nous présenter un style de show nouveau avec une mise en scène peu classique mais aussi des descentes dans le public nous rappelant le goût du cabaret ou encore des costumes et des jeux de lumières.

Écrit par Gwendoline POTVIN, photographe et attachée de presse pour Ilario SPAMPINATO.

Salle de l'Hôtel de Ville // Prévente: 7€ • Sur place: 9€



PROPAGANDA

Vendredi 14 mai 2022

/20h00

Spectacle proposé dans le cadre du 50ème anniversaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur scène, Achille Ridolfi est Edward Bernays.

Entre conférence, discours politique et spectacle de stand up, en confrontation directe avec le spectateur, il utilise les moyens du théâtre pour nous montrer le vrai visage de Bernays et le cynisme de ses manœuvres.

Salle de l'Hôtel de Ville // Entrée gratuite - réservation obligatoire



Propaganda!

Samedi 14 mai 2022 à 20h00
Salle de l'Hôtel de Ville de Chapelle-lez-Herlaimont
Entrée gratuite

Infos & réservation:
secretariat.cch@7160.be ou 064 43 12 57

MANON LEPOMME

Vendredi 21 mai 2022

/20h00

Après avoir évité à plus de 250 000 spectateurs d'aller chez le psy, Manon Lepomme revient avec un tout nouveau spectacle. Vous la retrouverez toujours aussi déjantée et peut-être encore plus névrosée qu'avant... Manon a grandi, et elle se pose de plus en plus de questions tantôt existentielles, tantôt... futiles...

Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ? Comment faire pour ne pas ressembler à sa mère ? Elle, qui aurait tant aimé être la fille de Lady Di et de Salvatore Adamo...

Manon revient en très grande forme avec l'envie encore plus forte de vous faire rire et de vous questionner !

Salle de l'Hôtel de Ville // Prévente: 17€ • Sur place: 20€



MANON LEPOMME

JE VAIS BEAUCOUP MIEUX, merci!

Samedi 21 mai 2022 à 20h00
Salle de l'Hôtel de Ville de Chapelle-lez-Herlaimont
Prévente: 17€ Sur place: 20€

Infos & réservations:
secretariat.cch@7160.be/064 43 12 57
ou www.manon-lepomme.be



Besoin de conseil en matière d'économie d'énergie ? De primes ? De travaux d'isolation ? Le service énergie de la commune peut vous aider.

Comment ? En contactant notre nouvelle conseillère Leissle Mary par e-mail à l'adresse mary.leissle@7160.be ou par téléphone au 064/43.12.32

La commune de Chapelle-lez-Herlaimont s'engage dans un plan d'actions en faveur d'une énergie durable et du Climat

En février 2022, le Conseil communal de Chapelle-lez-Herlaimont a marqué son accord pour l'adhésion à la Convention des maires.

Qu'est-ce que la Convention des maires ?



C'est une initiative de la commission européenne qui permet d'associer différentes autorités locales et régionales dans le but d'améliorer les performances énergétiques sur le territoire.

Pour atteindre certains objectifs, un plan d'actions a été rédigé.

Si vous souhaitez le consulter, celui-ci est disponible sur le site internet de la commune, dans la section services – énergie.

Hausse des prix de l'énergie, pourquoi ?

Depuis novembre 2021, nous avons pu remarquer une hausse fulgurante au niveau des factures énergétiques. Cette hausse est due à plusieurs critères.

Premièrement, le problème d'approvisionnement en gaz, même si la Belgique est peu dépendante du gaz russe, les pays avoisinants le sont, les stocks devant être répartis différemment vu une augmentation de la demande sur le réseau « Non-russe », les prix augmentent.

Deuxièmement, une partie de l'électricité disponible en Belgique est produite par des centrales « gaz-vapeur », vu que le gaz est plus cher, le coût de production augmente, ce qui implique directement un surcoût sur le mix-énergétique électrique.

Il est également vrai qu'en décortiquant votre facture, vous pouvez remarquer que la majorité des frais sont dédiés à d'autres critères que l'énergie tels que le gestionnaire de réseau, transporteur et une part majoritaire aux pouvoirs publics.

Cette part a plusieurs utilités, la TVA qui vient passer de 21% à 6% et aussi pour le soutien aux énergies vertes qui a pour but sur le long terme d'être moins dépendante des énergies fournies par les pays avoisinants...

Permanence Energie

A partir du mois d'avril, une permanence énergie sera organisée à l'Hôtel de Ville.

Cette permanence aura lieu tous les mardis après-midi de 13h30 à 16h00 sur rendez-vous.

Bibliothèque communale du T'chatpitre

Salon du livre

La seconde édition du salon du livre du T'chatpitre se tiendra le samedi 23 avril 2022 de 9h à 18h.

A cette occasion, la bibliothèque aura le plaisir d'accueillir de nombreux auteurs et maisons d'édition de notre région.

Entrée libre.

Plus de renseignements au 064/44.17.09

Braderie

A l'occasion de la braderie, le samedi 4 juin 2022, nous aurons le plaisir de recevoir Monsieur Jean-Luc Houchard qui nous fera découvrir son exposition de peintures à l'huile.

Horaire des bibliothèques

• **Bibliothèque de Chapelle**

Rue Saint-germain, 10
7160 Chapelle-lez-Herlaimont
064/44.17.09

<http://bibliothequechapelle.wixsite.com/bibliothequechapelle>

Mail : bibliotheque.chapelle@7160.be

- Lundi : 14h à 16h
- Mardi : 8h30 à 12h30 et 14h à 16h
- Mercredi : 14h à 18h
- Jeudi : 8h30h à 12h30
- Vendredi : 8h30 à 12h30 et 14h à 16h
- Samedi : 8h30 à 12h30

• **Bibliothèque de Piéton**

Place Omer Musch, 1
7160 Piéton
071/54.23.63

- Tous les mardis : 16h30 à 18h

Prochaines fermetures :

- Lundi 18 avril 2022 (Lundi de Pâques)
- Jeudi 26 et vendredi 27 mai 2022 (Ascension)
- Lundi 6 juin 2022 (Pentecôte)



2^e

Salon

du

livre



*Présence de nombreux auteur.e.s et
maisons d'édition de la région*

23 avril 2022

de 9 h à 18h

***Bibliothèque communale du
T'chatpitre***

Rue saint-germain, 10

7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Renseignements au 064/44.17.09

Zéro Déchet 2022

La Commune va poursuivre et développer la démarche Zéro Déchet en 2022. De nouveaux partenaires s'associent à cette volonté de réduire les déchets produits sur le territoire communal. Pour rappel, il s'agit bien de revoir son mode de consommation afin de produire moins de déchets à la source, et non pas simplement de mieux intégrer le recyclage dans nos modes de vie.

N'hésitez pas à participer à l'une des actions qui auront lieu au cours de cette année. Faites-nous connaître votre avis, vos conseils, actions à mettre en œuvre ... nous sommes toujours à votre écoute.

1. Poursuite du défi familles Zéro Déchet (2022) :

Cette action débutée en 2021 a pour principe d'accompagner des familles tout au long de l'année afin de faciliter leurs engagements dans la démarche Zéro Déchet (suivi de divers ateliers thématiques).

2. Gourdes :

- Poursuite de la distribution des gourdes aux enfants des écoles primaires tous réseaux confondus (3ème maternelle + P1 et P2). Cet outil est un complément idéal à l'installation des fontaines à eau de ville. La distribution des gourdes aura lieu au cours d'une animation en classe et sera accompagnée d'un flyer sur la bonne tenue d'une gourde (**Novembre**).
- Distribution de gourdes lors de la journée sportive "Sportes ouvertes" (**4 septembre 2022**).

3. Lunch-box (Octobre)

- Des lunch-boxes compartimentées seront distribuées aux élèves des classes de 1ère et 4ème secondaire (an passé : 1ère et 2ème) de l'école de la rue du Parc afin de favoriser la réduction du gaspillage alimentaire. Ces élèves détournent l'utilisation de cet objet pour en faire des contenants à leurs repas de midi facilement pliables après usage et prenant peu de place dans les cartables.
- Distribution de lunch-boxes à l'ensemble du personnel communal via l'Eco team.

4. Distribution d'un Journal Zéro Déchet (Avril 2022) :

Distribution d'un feuillet reprenant des informations relatives au défi famille ZD (interviews, reportages, photos, conseils, ...). Il relayera l'annonce relative à la formation (+ concours) sur le compostage.

5. Compostage (17 mai 2022) :

Conférence pour inciter les citoyens à participer à une formation courte + stand d'information avec distribution gratuite de compostières (concours).

6. Commerces :

- Stand Tibi avec distribution gratuite de sacs à vrac devant le magasin "Le Croque bio". Les propriétaires collaboreront à cette action en assurant la présence de producteurs locaux (**4 juin 2022**).
- Stand Tibi avec distribution gratuite de sacs en vrac sur le marché hebdomadaire (**Août**).

7. CPAS (Avril/Mai/Juin) :

Le CPAS a mis en place un atelier T'Challenge à destination des usagers du CPAS. Il s'agit d'un atelier ayant pour mission une plus grande insertion sociale et citoyenne des usagers. Trois animations de Tibi auront lieu au cours de cet atelier abordant la stratégie environnementale des déchets et le Zéro Déchet pas à pas.

8. Plaine (Juillet/Août) :

Comme chaque année, une animation aura lieu durant la plaine d'été.

9. Eco team (Avril à Octobre) :

L'Eco team communale poursuivra en interne son travail :

- Sur le gaspillage alimentaire avec une distribution d'une lunch-box à l'ensemble du personnel communal. Cette dernière sera accompagnée d'un feuillet visant à sensibiliser à cette thématique (cuisine anti-gaspi, batchcooking, ...).
- Sur le matériel de bureau écologique : distribution d'un questionnaire au personnel pour analyse du matériel commandé l'an passé (enquête de satisfaction) et comparaison des coûts traditionnel/écologique (budget).

10. Site Internet (Avril) :

Une page dédiée au Zéro Déchet sera insérée en première page du site Internet (programme, liens, ...)

L'Eco team a édité un livret intitulé « **7 Recettes pour une semaine Zéro déchet – En cuisine, on ne jette rien** ».

Il contient de nombreux conseils permettant d'éviter le gaspillage alimentaire et d'autres pour réduire sa production de déchets. Il reprend en dernière page les adresses des magasins de la région spécialisés dans cette matière. N'hésitez pas à vous y rendre ! Vous pouvez obtenir ce livret en le demandant au service environnement au 064/43.20.71 ou en le téléchargeant sur le site Internet communal (à partir d'avril).

LE CONSEIL ZERO DECHET :

APPOSEZ L'AUTOCOLLANT STOP-PUB SUR VOTRE BOITE AUX LETTRES POUR ÉVITER LE GASPILLAGE INUTILE DE PAPIER.



Aménagement du Territoire – Urbanisme – Logement

Les aménagements de jardin et travaux d'embellissement de son bien (CoDT à jour le 9 septembre 2021)

Le printemps arrive ! Différents actes et travaux sont soumis à permis d'urbanisme, même dans votre jardin et même si c'est à l'arrière de votre habitation !

Nous allons parcourir ensemble les différents actes et travaux soumis à un permis d'urbanisme afin que vous puissiez obtenir toutes les autorisations nécessaires et profiter de l'été sans soucis !

Rénovation de la façade

Le CoDT prévoit que lorsque l'on change la couleur et/ou le matériau de parement des façades (peu importe la façade), un permis d'impact limité est requis.

Par exemple, le placement d'un isolant et d'un crépi ou un enduit est soumis à permis, le fait de peindre sa façade dans une autre couleur que la couleur existante est soumis à permis et le fait de placer un bardage est soumis à permis.

Rénovation de la toiture

Le CoDT prévoit que lorsque l'on change la couleur et/ou le matériau de revêtement de la toiture, un permis d'impact limité est requis.

Par exemple, le remplacement d'une tuile de ton rouge par une tuile de ton noir ou l'inverse, est soumis à un permis. Le remplacement des ardoises par des tuiles ou l'inverse est soumis également à un permis.

Si vous modifiez l'inclinaison de la toiture ou que la toiture est rehaussée, un permis avec architecte devra être sollicité. Par exemple l'uniformisation des toitures des annexes afin de créer une seule toiture plate ou à un versant est soumis à un permis avec architecte car il y a modification de la structure portante du bâtiment.

Clôture et portail

Le CoDT prévoit qu'une clôture peut être dispensée de permis à condition qu'elle soit d'une hauteur de 2 mètres maximum par rapport au niveau de votre jardin et qu'elle soit constituée :

- soit de piquets reliés entre eux par des fils ou treillis avec, éventuellement, à la base, une plaque de béton ou un muret de 0,70 m de hauteur maximum
- soit de piquets reliés entre eux par une ou deux traverses horizontales
- soit de palissades en bois (non en résine)
- soit de gabions d'une épaisseur maximale de 20 cm et d'une hauteur maximale de 0,70 m.

Si toutes ces conditions sont remplies vous ne devez pas solliciter de permis d'urbanisme.

Attention : vous ne pouvez pas implanter votre clôture n'importe où ! Elle doit être placée sur votre propriété ou en limite de propriété avec l'accord écrit du voisin précisant que la clôture est mitoyenne.

Si vous souhaitez placer un portique, portail ou portillon dans votre clôture, cet acte est dispensé de permis à la condition que la hauteur soit également de 2 mètres maximum et permet une large vue sur la propriété, c'est-à-dire que le portique, portail ou portillon n'est pas opaque et que l'on voit clairement au travers.

Si la clôture que vous souhaitez placer est soit en bois composite, en PVC, en dalles béton, en blocs maçonnés de plus de 70 centimètres ou tout autre matériau opaque, alors vous devez solliciter un permis d'impact limité auprès de l'administration communale.

En complément, si vous souhaitez aménager votre jardin, vous allez l'aménager en plaçant notamment un abri de jardin, un compost, une serre pour le potager, une piscine pour profiter des chaleurs estivales, du mobilier de jardin divers et une terrasse couverte afin de vous protéger du soleil afin d'admirer votre beau jardin terminé ; certains de ces actes ou travaux nécessitent un permis.

L'abri de jardin

Le CoDT prévoit que le placement d'un abri de jardin est dispensé de permis d'urbanisme uniquement si TOUTES les conditions suivantes sont respectées. Si une seule de ces conditions n'est pas respectée, un permis d'urbanisme d'impact limité est nécessaire !

Les conditions de l'article R.IV.1-1 G1 du CoDT :

Un seul abri par propriété c'est-à-dire qu'il n'en existe pas d'autre sur la propriété.

Il doit être placé à 1,00 mètre au moins de toute limite mitoyenne et uniquement dans les espaces de cours et jardins tout en étant soit non visible de la voirie, soit situé à l'arrière du bâtiment par rapport au domaine public de la voirie.

Sa superficie maximale est de 20,00 m² (structure comprise) sur un seul niveau et avec une toiture à un ou plusieurs versants ou toiture plate dont les hauteurs maximales sont de : 2,50 m à la gouttière, 3,50 m au faite et, le cas échéant, 3,20 m à l'acrotère.

L'abri doit être en bois ou tout autre matériau de tonalité similaire avec le bâtiment ou le milieu auquel il se rapporte.

La serre – le compost – le potager

Votre abri de jardin étant réalisé, l'eau de pluie de la toiture peut être récupérée et utilisée pour votre potager. Votre potager peut être à l'air libre ou sous serre. Le placement d'une serre est dispensé de permis à la condition suivante : elle doit être d'une superficie maximale de 20 m² structure comprise. Si sa surface est supérieure ou qu'elle ne répond pas à la définition ci-dessous, vous devez introduire un permis d'urbanisme auprès de la commune.

Pour rappel, une serre est une structure close ou semi-ouverte translucide, en verre ou en plastique, soutenue par une structure métallique ou en bois.

Il n'est pas nécessaire de demander un permis pour un compost, mais renseignez-vous auprès du service environnement de la commune (**M. PODGLAJEN : 064/43.20.70**) sur la manière de réaliser et d'utiliser un compost afin d'éviter la création de conflits entre voisins.

Un guide du compostage est disponible par la Région wallonne : http://environnement.wallonie.be/publi/education/guide_compostage.pdf

Le mobilier de jardin

Selon l'article R.IV.1-1 J2 du CoDT : « le placement de **mobilier de jardin** tel que bancs, tables, sièges, feux ouverts ou barbecues, poubelles, compostières, pergolas, colonnes, bacs à plantations, fontaines décoratives, bassins de jardin, jeux pour enfants, structure pour les arbres palissés, le placement de **candélabres et de poteaux d'éclairage** de manière telle que le faisceau lumineux issu de lampes reporté au sol n'excède pas les limites mitoyennes, les **aires de jeux et de sport** en matériaux perméables et les appareillages strictement nécessaires à leur pratique sont dispensés de permis à la condition que le placement ait lieu soit dans les espaces de cours et jardins ou soit aux abords d'une construction située dans une zone destinée à l'urbanisation et formant une unité fonctionnelle avec ces constructions et dont la hauteur maximale est de 3,50 m. »

Pour rappel, une pergola est une petite construction de jardin. Elle est utilisée pour servir de support aux plantes grimpances. Elle est faite de poutres horizontales en forme de toiture, soutenues par des colonnes. La pergola n'a pas de revêtement de toiture, à ne pas confondre avec une terrasse couverte qui dispose d'un revêtement de toiture.

A noter qu'il existe un règlement de police relatif à l'usage de ces mobiliers. Renseignez-vous auprès de Monsieur Rosson du Service Sécurité de la commune pour plus d'informations. (064/43.12.47 – securite@chapelle-lez-herlaimont.be)

Chemin d'accès, terrasse

Selon l'article R.IV.1-1 J3 du CoDT : « La création de chemins en matériaux perméables et de terrasses, aux abords d'une ou plusieurs constructions existantes, au niveau du sol et qui ne requiert pas de modification sensible du relief du sol au sens de l'article R.IV.4-3. sont dispensés de permis d'urbanisme. »

Si les chemins d'accès ne sont pas en matériaux perméables, donc que l'eau ne puisse pas passer à travers, un permis d'urbanisme est nécessaire.



La terrasse ne doit pas nécessairement être perméable. Par contre si vous couvrez la terrasse, vous créez un volume ouvert couvert qui nécessite un permis d'urbanisme d'impact limité.

Dès que la création de la terrasse ou de chemin d'accès implique la modification sensible du relief du sol, un permis est requis obligatoirement pour ce type de travaux.

Voilà ! Nous avons fait le tour de l'ensemble des constructions possibles afin d'aménager votre jardin.

Enfin, si vous souhaitez profiter d'une piscine, si elle est hors sol et autoportante et qu'elle est placée à minimum 1 mètre des limites mitoyennes, la demande est dispensée de permis. Concernant les autres cas, nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès du Service urbanisme car un permis peut être requis.

Le service urbanisme

Cet article est une aide pour vous guider mais ne remplace aucunement l'avis des agents techniques du service urbanisme. Si vous avez un doute, envoyez un mail à urbanisme@7160.be ou prenez rendez-vous auprès du service urbanisme (064/43.13.33) qui pourra vous conseiller sur la meilleure procédure. Un cas n'est pas l'autre et les demandes de permis peuvent être très différentes selon la

situation de votre bien.

Que vous soyez locataire ou propriétaire, seule l'administration communale peut vous délivrer un permis d'urbanisme au préalable à la réalisation des travaux envisagés. Et si vous êtes locataire, vous devrez également solliciter l'accord de votre propriétaire afin de pouvoir réaliser les travaux.

Nous vous rappelons également que la commune dispose d'un agent constatateur qui s'occupe de vérifier si les permis ou les dispenses de permis sont bien respectés sur le territoire communal. En cas de non-respect, une régularisation devra être introduite auprès du service urbanisme.

De manière générale, avant de réaliser tous actes ou travaux, prenez toujours contact avec le service urbanisme qui vous guidera au mieux en fonction de votre situation et de votre projet.



**Aménagement du Territoire –
Urbanisme – Logement**

ONE

31 rue de la Prairie 7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Consultations pour enfants : Horaires : 2022

A l'exception de la première visite du nouveau-né, toutes les consultations sont uniquement sur rendez-vous.Chapelle-lez-Herlaimont : 064/55 42 21

Mardi matin	10h30 à 12h	PEPS : Schoenaers Caroline GSM : 0474/442023
Mardi après-midi	13h30 - 15h	PEPS : Coppens Julie GSM : 0493/310372
Jeudi : 4ème du mois	16h à 18h	PEPS : Schoenaers Caroline GSM : 0474/442023 PEPS : Coppens Julie GSM : 0493/ 310372
Mercredi matin (Anciennement CE Godarville)	9h30 à 11h	PEPS : Schoenaers Caroline GSM : 0474/442023

Piéton : 071/52 33 49

Mardi après-midi	14h30 à 16h	PEPS : Dupuis Delphine 0491 / 167473
------------------	-------------	--

NB : Les PEPS (Partenaires enfants-parents) et les volontaires sont présents 30mn avant le début des consultations.**Piéton** : massage bébé un mardi par mois : renseignements 0491 / 167473Collectes sélectives**PMC** : 4 et 16 avril 2022 / 2, 16 et 30 mai 2022**Sacs blancs** : tous les lundis du mois.**Papier, verre et carton** : 16 avril 2022 et 16 mai 2022

Horaire de la MJC

- Lundi : fermé
- Mardi : 16h/19h
- Mercredi : 14h/20h
- Jeudi : 16h/19h
- Vendredi : 16h/20h
- Samedi : 13h/18h

Chapel Comedy Club



Dans la continuité de l'Ecole Rire et du Tchakiri festival, la MJC va réunir des humoristes professionnels et amateurs de la Région de Charleroi et du Centre pour une scène de l'humour typiquement régionale .
Le CCC va mettre le feu à nos zygomatiques



GRIFF GRAFF PROJECT

DECOUVERTE DE DIFFERENTES
TECHNIQUES DE GRAFF

Stage d'été pour la réalisation de la fresque
Du 8 au 12 août de 10h à 16h 50€/sem

Ateliers préparatoires
les mercredis
9 mars
13 avril
11 mai
De 14h à 17h

Renseignements/inscriptions
MAISON DES JEUNES DU CENTENAIRE
7, rue de l'Abreuvoir/7160 Chapelle
064/45 89 61
direction.mjc@7160.be

MALENTENDANTS



28 rue de Gouy - Chapelle-lez-Herlaimont

CENTRE AUDITIF
Duray - Ceulemans

RODOLPHE DURAY - 0496 / 81 26 35
(gradué en audiologie)

ROXANE CEULEMANS - 0496 / 64 68 32
(graduée en audiologie)

Conseils, informations, nettoyage
et vérification gratuits de vos appareils

NOUVEAUTÉS : APPAREILS RECHARGEABLES



PHONAK AUDEO MARVEL



RESOUND QUATTRO

Tous les vendredis de 10h à 12h et sur rendez-vous



Pédicurie médicale ° Analyse de la marche
Soins diabétiques ° Semelles fonctionnelles
Orthoplastie ° Orthonyxie ° Onychoplastie

Cabinet : rue Haute, 52a - 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
Sur RDV au 0491.07.62.69 Gwendoline.podologie@gmail.com

Le podologue est le professionnel paramédical qui examine, si nécessaire, traite les patients présentant des affections au niveau du pied.



Agence locale pour l'emploi
Titres-services

**Vous avez besoin
d'un coup de main...
d'une aide ménagère ?**



N° agrément 03898

rue Solvay, 17 - Chapelle-lez-Herlaimont
Tél. 064 46 09 18 - alechappelle@skynet.be

Bureau ouvert : Lundi, mardi, vendredi : 9h à 12h - 14h à 16h
Mercredi et jeudi : 9h à 12h



Immobilière de l'Étoile

**Nous recherchons
activement des biens
à vendre et à louer**

Une équipe de 4 personnes,
Mireille, Pauline, Stéphane et Aurore
spécialisés dans
la **VENTE** et la **LOCATION**
de biens immobiliers

VENTE - LOCATION - RÉGISSEUR
GESTION LOCATIVE
CONSEILLERS FINANCIERS
CERTIFICATEUR PEB ET CERTIBEAU
CERTIFICAT ÉLECTRIQUE - AIDE JUDICIAIRE
VIDE GRENIER - DÉMÉNAGEURS

Evaluation gratuite de votre bien

0496/816.909 - GSM : 0498/010.010
Place du Marché 11 - 7140 Morlanwelz

Véronique VISEUR

Infirmière à domicile

Soins infirmiers
& palliatifs

Prise de sang
7j/7



☎ 064 26 37 34
☎ 0494 07 11 68

Chapelle-lez-Herlaimont

DEUX CENTRES FUNÉRAIRES Chapelle-lez-Herlaimont & Courcelles

Forte de ses **40 années d'expérience**, l'entreprise familiale **SOS-DECES** vous propose un accompagnement basé sur l'écoute, le respect et la discrétion.

À Chapelle-lez-Herlaimont dans un cadre calme et verdoyant ou à Courcelles dans des installations modernes et spacieuses, mais avec la **même philosophie** et la **même politique de prix** juste.

VENEZ VOUS RENSEIGNER

- Funérailles dans toute la Belgique et à l'étranger
- Agréé assurances Dela, Corona Direct, Funalia,...
- Dernières volontés
- Assurances-décès



Conception
de modèles
personnalisés

Monuments
funéraires

Fleurs
et articles
funéraires



CHAPELLE

Rue du Vent de Bise 4
7160 Chapelle-I-Ht
(face au cimetière)



COURCELLES

Rue de Trazegnies 177
6180 Courcelles
(face au Colruyt)

Jean &
Stéphane
Geunicks



☎ 064/44.55.44

☎ 071/11.66.11